



Avis d'attribution

Occupation du Domaine Public

AT ODP-2019-05

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Bergerac
19 rue neuve d'Argenson, 24100 Bergerac - Tél. : 05 53 74 66 66 - Télécopieur : 05 53 74 66 08
Adresse internet : <https://www.bergerac.fr> - Profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Objet de la consultation

Cet appel à candidatures a pour objet l'occupation contractuelle du domaine public communal, situé Port de Cadouin, 24100 Bergerac, pour l'exploitation de deux espaces de restauration (modules) dans le cadre des Estivales 2019, festival de l'été à Bergerac, moyennant une redevance.

Critères d'attribution :

- Qualité des produits proposés, privilégiant des produits artisanaux, authentiques, mettant en valeur les terroirs (50 %) ;
- Adéquation des tarifs des produits proposés par le candidat par rapport aux préconisations de la Collectivité : 12€ maximum l'assiette salée, 2€ la bière, 2€ le verre de vin, 6€ la bouteille de vin, 1€ la bouteille d'eau, dessert entre 2€ et 5€ selon la proposition (30 %) ;
- Mise en valeur des produits par une présentation originale, soignée, festive, de qualité (20 %).

Des contrats sont signés entre la **Ville de Bergerac** et les porteurs de projets ayant répondu à un appel à candidature pour occuper deux modules dédiés à la restauration dans le cadre des Estivales 2019 sur le Port de Bergerac :

- **Lusine GASPARYAN, restaurant KRISTO**
- **Olivier LABROUSSE, restaurant MÉLI-MÉLO**

Durée de l'occupation du domaine public : L'occupation du domaine public sera consentie pour la durée des Estivales du 13 juillet au 1er septembre 2019 les midis et les soirs hormis les lundis et les 14, 20 et 21 juillet.

Voies et délais de recours :

Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00) :

- *un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.*

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 26 août 2019

Les documents communicables de la convention d'occupation du domaine public sont disponibles auprès de Guylaine DOAT au 05 53 74 66 71.